

INSCRIRE UN ENFANT
À LA CATÉCHÈSE

04

L'inscription d'un enfant à la catéchèse devrait s'accompagner d'une rencontre avec les parents, individuelle ou en groupe, essentielle pour que les parents adhèrent au parcours en comprenant le sens de ses exigences, découvrent le contenu plus précis pour l'année qui démarre et se laissent interpeller sur la manière d'accompagner leur enfant dans cette nouvelle étape (voir la fiche-outil 5 - *Rencontrer les parents à l'inscription*).

● La fiche d'inscription

Compléter une fiche d'inscription chaque année peut être utile pour mettre à jour les coordonnées des parents et les autorisations diverses (photos, utilisation des données...).

Utiliser un formulaire informatique est en général pratique, rapide et plus sûr pour enregistrer les bonnes données : pas de problème de décryptage d'écritures ! Divers outils existent : Google Forms, Microsoft Forms...

Quelles informations demander ?

- Nom, prénom, date de naissance, lieu de vie de l'enfant ;
- Date et lieu de Baptême de l'enfant (éventuellement copie d'extrait d'acte de baptême) ;
- Nom et prénom des parents ou du responsable légal (mais aussi éventuellement de la personne qui accompagne la démarche d'inscription à la catéchèse : grand-parent, parrain, marraine...) ;
- Adresse(s), téléphone(s) et mail(s) de contact : veillez bien à avoir les coordonnées des deux parents s'ils sont séparés ;
- Autorisation signée des 2 parents ou de la personne qui exerce légalement l'autorité parentale. C'est une obligation légale !
- Autorisation des parents pour que ces coordonnées soient conservées par les catéchistes, le secrétariat paroissial, uniquement pour une utilisation en lien avec cette inscription : ici, il est nécessaire que les parents soient d'accord, pour une communication optimale ;

- Autorisation (ou non) de photographie, en précisant pour quel usage : entre familles de la catéchèse, bulletin paroissial, site internet (Remarque : dans les lieux publics, telles les églises, les photos de groupe qui ne ciblent pas une ou deux personnes ne nécessitent pas d'autorisation) ;
- Respect de certains engagements que les catéchistes souhaitent, par exemple :
 - ➔ les parents s'engagent à accompagner leur enfant aux rencontres d'Éveil à la foi, ou de le faire accompagner par un autre adulte dans la foi si ce n'est pas possible ;
 - ➔ les parents s'engagent à accompagner leur enfant aux célébrations, messes des familles, etc. prévues dans le calendrier de la catéchèse ;
 - ➔ les parents s'engagent à participer à l'organisation d'une ou plusieurs rencontres ;
 - ➔ les parents informent de difficultés, maladies, handicaps ou tout autre souci qui peuvent toucher l'enfant et nécessiter une adaptation de la part des catéchètes, toujours dans le but d'assurer le meilleur accueil possible à chaque enfant ;
 - ➔ en cas d'accident, les parents doivent pouvoir être prévenus immédiatement : les catéchètes ne peuvent pas conduire un enfant chez le médecin, ni l'accompagner en ambulance si c'était nécessaire ;
 - ➔ participation aux frais : les parents doivent être informés sur le coût de la catéchèse : formation et manuels pour les catéchètes, matériel pour les enfants, location ou chauffage de locaux, solidarité. On peut leur demander une participation à ces frais tout en assurant que cela ne doit jamais être un obstacle à la participation d'un enfant. Nous constatons qu'aujourd'hui de nombreuses paroisses demandent une participation annuelle de 10 à 15 €.

● Les documents officiels

Il existe un document officiel (voir sur notre site) pour l'inscription aux sacrements de l'initiation.

CATÉVEIL

(Service de Catéchèse du Diocèse de Namur)
 rue du Séminaire, 11b - 5000 Namur
 0498 54 89 69 - 081 240 840
 Mail : cateveil@diocesedenamur.be
 Site : catechese.diocesedenamur.be

